101-05980/

Conseil du statut
de la femme

Plan stratégique quadriennal 2001-2005

Avril 2001

Le présent plan stratégique a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 26 janvier 2001.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Le plan stratégique peut être consulté sur le site Internet du Conseil du statut de la femme.

Coordination et rédaction
Hélène Côté

Révision linguistique
Services Fortexte Inc.

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-37033-3

© Gouvernement du Québec

MESSAGE DE LA MINISTRE

C'est avec plaisir que je dépose le plan stratégique 2001-2005 du Conseil du statut de la femme.

L'adoption de ce plan stratégique est le résultat d'un important processus de consultation. De nombreuses personnes œuvrant dans divers milieux en condition féminine ont été mises à contribution lors de consultations régionales et nationales pour faire part de leur expertise, de leur expérience et de leurs connaissances au regard des diverses réalités des Québécoises et de leurs préoccupations les plus immédiates.

Les orientations et les objectifs retenus dans ce plan veulent faire écho, dans la mesure du possible, à leurs messages. C'est aussi dans la prise en considération du contexte de la mondialisation et des changements démographiques importants dans lesquels évolue le Québec que s'effectueront les divers travaux du Conseil du statut de la femme. Ceux-ci tiendront compte des nombreuses transformations socio-économiques ainsi que des orientations et pratiques gouvernementales.

Les actions qui découleront des orientations du Conseil accorderont une place importante aux diverses réalités et aux multiples besoins des jeunes filles québécoises afin qu'elles puissent se réaliser pleinement dans un univers en profonde mutation. Les acquis d'hier et d'aujourd'hui ne constituent pas une police d'assurance pour l'avenir, d'où l'importance d'accroître notre vigilance.

Le plan stratégique servira donc de guide au cours des quatre prochaines années à l'action du Conseil constamment dirigée, depuis sa création en 1973, vers la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes et vers l'amélioration des conditions de vie des femmes en général. Il continuera, à cet égard, à jouer un rôle de premier plan auprès du gouvernement du Québec par le biais de ses recherches et de son rôle conseil. Dans un Québec pluraliste, influencé par la mondialisation et vivant des changements démographiques d'importance, ses actions s'avéreront d'une grande pertinence.

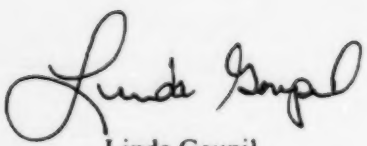

Linda Goupil

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE PREMIER — LA MISSION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME 9

1.1 La vision 10

1.2 Les créneaux d'activité 10

1.3 Les principaux leviers d'intervention 10

1.4 Les valeurs 11

1.4.1 L'organisation s'engage envers l'extérieur 12
1.4.2 L'organisation s'engage envers son personnel 12
1.4.3 Le personnel s'engage envers l'organisation 13

CHAPITRE II — LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES 15

CHAPITRE III — ÉTAT DE LA SITUATION 17

3.1 Orientations 1998-2001 17

3.2 Réalisations majeures 17

3.3 Perspectives 2001-2005 20

CHAPITRE IV — LE CONTEXTE ET LES ENJEUX 21

4.1 L'environnement général 21

4.1.1 La démographie et les rapports sociaux 22
4.1.2 Le travail, la formation et l'économie 23
4.1.3 La santé, le bien-être et l'environnement 25
4.1.4 La politique et l'engagement social 27

4.2 L'environnement interne 28

4.2.1 Les capacités organisationnelles 28

CHAPITRE V — LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES STRATÉGIES D'ACTION 29

5.1 Démographie et rapports sociaux 29

5.1.1 Orientation : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes 29

5.2 Travail – formation – économie 30

5.2.1 Orientation : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes 30

5.3 Santé – bien-être – environnement 32

5.3.1 Orientation : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes 32

5.4 Politique et engagement social 32

5.4.1 Orientation : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne 32

5.5 Indicateurs de résultats 33

CONCLUSION 35

ANNEXE — LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX 37

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le Conseil du statut de la femme (CSF) planifie son action dans le cadre d'orientations pluriannuelles. Afin de s'assurer que ses orientations et ses objectifs 2001-2005 correspondent aux préoccupations, aux réalités et aux intérêts actuels des Québécoises, ceux-ci ont fait l'objet d'une vaste consultation menée tant à l'interne, auprès des employées, qu'à l'externe, auprès d'une centaine d'organismes régionaux et de 46 organismes nationaux issus du mouvement des femmes, du milieu universitaire, du monde syndical et d'un groupe de jeunes.

De l'ensemble des réflexions et des commentaires recueillis au cours de cette importante démarche se dégage un large consensus autour des orientations et des objectifs privilégiés par le Conseil, lequel permet de croire que ceux-ci sont toujours d'actualité et qu'ils constituent, en fait, les grands enjeux en matière de condition féminine.

Par ailleurs, de nombreux éléments pertinents soulevés lors des consultations ont contribué à enrichir le contenu du présent document et à mieux cibler les stratégies d'action qui assureront la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Des commentaires portant notamment sur certains angles de traitement et d'analyse pour aborder certains sujets ou questions en lien avec les conditions de vie des femmes s'avéreront précieux pour le Conseil dans la poursuite de ses mandats de recherche et d'information.

Divisé en cinq chapitres, le plan stratégique présente, en premier lieu, le Conseil de façon générale avec sa mission, sa vision, ses créneaux d'activité, ses principaux leviers d'intervention et ses valeurs; suivra, en second lieu, une description sommaire de la clientèle et des principaux partenaires. Le troisième chapitre présente un état de situation qui permet d'apprécier les progrès accomplis depuis le dernier plan stratégique en présentant les grandes réalisations et l'évolution des dossiers importants. Le chapitre quatre décrit les contextes dans lesquels évolue la situation des femmes et les principaux enjeux auxquels elles sont ou seront confrontées. Ceux-ci mettent en relief la situation des femmes à travers certains domaines en mutation comme : **la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social**. Ce chapitre précise également le contexte interne propre à l'organisation et les facteurs pouvant influer sur les résultats. Le chapitre cinq présente l'essentiel du plan stratégique. Il précise, à travers chacun des grands domaines reconnus, les orientations du Conseil et l'ensemble des objectifs stratégiques qui en découlent, avec des stratégies d'action pour en assurer la mise en œuvre d'ici les prochaines années. Il détermine également les cibles et les indicateurs associés aux objectifs.

L'environnement changeant dans lequel évolue la société ainsi que la conjoncture gouvernementale peuvent obliger le Conseil à rajuster son action de manière à tenir compte de situations ou d'événements nouveaux pouvant avoir des répercussions sur les conditions de vie des femmes. Dans un tel cas, le CSF apportera les ajustements nécessaires à son plan stratégique.

CHAPITRE PREMIER — LA MISSION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude créé par le gouvernement du Québec en 1973 pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises. Il a aussi comme mandat d'informer la population en général sur ceux-ci.

Le Conseil est un organisme indépendant qui exerce un rôle conseil auprès du gouvernement concernant toute question ayant trait à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. Observateur attentif des conditions de vie des femmes, il réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par les femmes et les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il soumet également des avis et fait des recommandations relativement aux politiques, aux lois et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts à travers les dimensions économique et sociale.

Par son mandat d'information, le Conseil sensibilise la population ainsi que les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société plus égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes. Son action vise, en ce sens, à faire évoluer les mentalités et à faire progresser les conditions de vie des femmes. Elle vise aussi à faire participer les femmes au développement économique et social du Québec.

L'une des principales caractéristiques du Conseil du statut de la femme réside dans sa structure régionalisée. Ses antennes régionales, au nombre de onze[1], lui permettent en effet de poursuivre, à l'échelle de l'ensemble des régions, sa fonction consultative auprès de l'État ainsi que son rôle d'information. Cette fonction l'amène à poser un regard sur l'ensemble des conditions de vie spécifiques des femmes des diverses régions du Québec. Le Conseil exerce aussi à ce palier son rôle d'intermédiaire entre le mouvement des femmes et les instances gouvernementales régionales. En outre, c'est par l'entremise de ses bureaux régionaux que le Conseil apporte un soutien aux femmes dans leur milieu de vie afin qu'elles puissent devenir des partenaires à part entière dans le développement des régions.

Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, nommés par le gouvernement pour quatre ans :

- quatre sur recommandation des associations féminines;
- deux sur recommandation des milieux universitaires;
- deux sur recommandation des groupes socio-économiques;
- deux sur recommandations des syndicats.

---

[1] Voir la liste en annexe.

Les membres sont choisis avec un souci de représentativité de divers groupes et de milieux. Leur expérience et leur expertise sont mises à contribution dans les divers travaux du Conseil et notamment lors de l'adoption des avis et des recherches.

1.1 La vision

D'ici l'an 2005, le Conseil du statut de la femme entend demeurer un lieu d'observation et un pôle de référence incontournable en matière de condition féminine au Québec.

Il veut continuer à jouer un rôle actif et de premier plan auprès du gouvernement du Québec en mettant en lumière les impacts sur les femmes des courants de transformations économiques, sociales et culturelles qui traversent la société québécoise et proposer des avenues pouvant mieux servir les intérêts des femmes. Il veut aussi porter sur la place publique les grands enjeux qui interpellent les femmes et susciter des débats autour de ceux-ci. Sa fonction de vigie amènera le Conseil à déceler et à faire connaître les iniquités et les enjeux auxquels font face les femmes et à proposer aux décideuses et aux décideurs des solutions mieux adaptées à leurs réalités. Enfin, le Conseil veut offrir sa collaboration à la construction d'une société où la justice sociale, la solidarité, l'équité, le respect des droits de tous ses membres sont des valeurs authentiques et profondes partagées par toutes et tous.

1.2 Les créneaux d'activité

L'action du Conseil s'ordonne autour de deux grands créneaux d'activité, soit la recherche et le conseil, l'information et la sensibilisation, qui couvrent un large éventail de domaines d'intervention. Mentionnons, entre autres, la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation, l'économie; la santé et le bien-être; le milieu de vie; le développement local et régional; la politique; l'engagement social.

1.3 Les principaux leviers d'intervention

Les instruments dont le Conseil dispose pour exercer ses mandats et rendre compte des situations inégalitaires vécues par les femmes ou de leurs avancées sont nombreux. Ces principaux leviers d'intervention sont les suivants :

- des recherches, des études et des analyses portant sur des questions de condition féminine;
- des avis et des recommandations au gouvernement du Québec;
- des commentaires ou des mémoires permettant d'évaluer ou de commenter l'activité législative et réglementaire et les programmes du gouvernement ayant une incidence sur les femmes et de proposer des adaptations ou des solutions favorisant la sauvegarde d'acquis ou l'amélioration des conditions de vie;

- des recherches et des avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement local et régional illustrant pour les décideuses et décideurs locaux et régionaux aussi bien la contribution des femmes à leur milieu que les inégalités dont elles sont victimes, ainsi que les disparités régionales en matière de condition féminine et des recommandations pour améliorer la situation;
- des consultations portant sur des thèmes précis menées auprès d'organismes ou de représentantes d'un milieu déterminé pour rendre encore plus pertinents ses orientations, ses recherches et ses avis;
- des outils et des activités de communication variés (brochures, guides, communiqués de presse, conférences, concours, affiches, site Internet, etc.) pour informer et sensibiliser la population, les associations nationales et régionales, les divers partenaires gouvernementaux, socio-économiques et communautaires, sur les droits et conditions de vie des femmes de tous les âges et de toutes les origines;
- des bulletins d'information trimestriels : l'*Info-CSF* et l'*Info-région*;
- un magazine bimestriel féministe grand public, *La Gazette des femmes*, posant un regard très contemporain, réaliste et critique à la fois, sur la société et visant à faire progresser les mentalités. On y illustre, entre autres, les progrès réalisés comme les reculs des femmes dans divers domaines de l'activité économique et sociale, au Québec comme ailleurs;
- de l'expertise conseil, notamment auprès des groupes de femmes, des divers comités de condition féminine des conseils régionaux de développement (CRD), des conférences administratives régionales (CAR) et des régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), visant à faire connaître les besoins des femmes et à faire prendre en considération, dans les diverses instances décisionnelles régionales, leurs préoccupations et leurs visions.

1.4 Les valeurs

Toute organisation fonde ses actions sur des valeurs qui reflètent habituellement sa philosophie de pensée et ses aspirations. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique, le Conseil du statut de la femme a-t-il voulu identifier les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir.

Celles-ci prennent la forme d'un engagement autant pour l'organisation envers ses clientèles et son personnel que pour le personnel envers son organisation. Le Conseil a retenu les six valeurs énoncées ci-dessous.

1.4.1 L'organisation s'engage envers l'extérieur

- À exercer avec conviction sa mission :
  - en assurant le rayonnement du Conseil du statut de la femme et de ses actions;
  - en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
  - en faisant preuve d'audace et d'innovation dans ses actions;
  - en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.
- À avoir le souci de l'excellence :
  - en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
  - en diffusant une information de pointe;
  - en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
  - en évaluant les résultats de ses actions.

1.4.2 L'organisation s'engage envers son personnel

- À respecter le personnel :
  - en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
  - en encourageant les initiatives et la créativité;
  - en encourageant les échanges et la libre expression des opinions;
  - en privilégiant une gestion souple afin de le supporter dans divers aspects de sa vie.
- À développer la solidarité :
  - en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
  - en reconnaissant les efforts et son savoir-faire;
  - en le soutenant dans son travail;
  - en le faisant participer à la définition de sa vision et de ses objectifs.

1.4.3 Le personnel s'engage envers l'organisation

- À démontrer son esprit d'appartenance :
  - en étant loyal envers l'organisation;
  - en démontrant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
  - en contribuant à un sain climat de travail;
  - en développant des liens d'entraide et de collaboration.
- À démontrer son sens des responsabilités :
  - en développant ses compétences;
  - en étant proactif;
  - en faisant preuve de professionnalisme et d'autonomie dans son travail;
  - en démontrant une ouverture d'esprit face aux changements.

CHAPITRE II — LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises qui constituent près de 51 % de la population du Québec. Parmi celle-ci, on retrouve des femmes qui vivent des réalités bien différentes selon leur âge, leur profil socio-économique, leur communauté d'appartenance, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leur capacité physique.

De plus, le CSF, par le biais de son rôle conseil, est amené à interpeller le gouvernement ainsi que les décideuses et décideurs locaux et régionaux dont les actions influencent les conditions de vie des femmes.

Comme la mise en place de conditions favorables à l'atteinte d'une plus grande équité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société qui transcende l'action du Conseil, elle exige une action concertée de plus en plus marquée entre le mouvement des femmes, les pouvoirs publics, nationaux, locaux et régionaux, les syndicats, les associations, les institutions et les entreprises.

Les groupes de femmes, les tables de concertation régionale en condition féminine, les comités de condition féminine des syndicats de même que les chercheuses féministes sont des agents importants d'amélioration des conditions de vie des femmes. Qu'ils viennent en aide directement aux femmes dans leur quotidien, qu'ils fassent valoir leurs droits et leurs intérêts ou qu'ils développent de nouvelles connaissances, leur apport est essentiel à la vitalité, au dynamisme et à la force du mouvement des femmes. Voilà pourquoi le Conseil estime important de tisser des liens de partenariat avec ces acteurs, de connaître leurs préoccupations et de partager avec eux l'information nécessaire à la réalisation des mandats respectifs de chacun.

Le Conseil est aussi appelé à entretenir des liens avec certains partenaires gouvernementaux, aux divers paliers d'intervention. Parmi ceux-ci, on retrouve d'autres conseils consultatifs et le Secrétariat à la condition féminine, coordonnateur de l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de condition féminine. Le Conseil apporte aussi sa collaboration à plusieurs ministères sectoriels, tant au central qu'en région, dont Emploi-Québec, le ministère de l'Éducation et le ministère des Régions, notamment dans le cadre du processus de planification stratégique de chacune des régions du Québec, dans le cadre des travaux de suivi de la cinquième orientation en matière de condition féminine et du suivi des recommandations contenues dans les avis du Conseil. Il mène également des actions communes avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole afin d'accroître la présence des femmes dans les instances de décision locales et régionales. Il siège à des tables de concertation en région et à de nombreux comités consultatifs ou de travail en vue d'influencer l'orientation des contenus dans de multiples dossiers ayant une répercussion sur les femmes.

En raison notamment de l'éclatement des lieux de pouvoir, le Conseil est amené à s'intéresser à d'autres lieux décisionnels et, le cas échéant, à travailler en collaboration avec des comités-femmes de plusieurs organismes : régies régionales de la santé et des services sociaux, conseils régionaux de développement et institutions d'enseignement. Les décisions qui sont prises à ces niveaux ont des conséquences importantes pour les Québécoises, et c'est pourquoi le CSF veut faire bénéficier les diverses instances régionales de son expertise.

CHAPITRE III — ÉTAT DE LA SITUATION

Les activités du Conseil découlent des orientations qu'il se donne sur une base pluriannuelle. Cet exercice permet de déterminer les principales composantes de l'environnement social, politique et économique dans lequel évoluent les Québécoises et de cibler les objectifs et les actions prioritaires qu'il estime important d'atteindre.

3.1 Orientations 1998-2001

Le dernier exercice de définition d'orientations stratégiques remonte à 1998. Il a permis de circonscrire l'action du Conseil pour 1998-2001 en fonction des grands enjeux du moment et des défis à relever. Ces orientations, au nombre de quatre, ont déterminé le travail du Conseil auprès du gouvernement et des instances décisionnelles locales et régionales, en apportant un éclairage féministe pouvant servir à l'orientation des politiques et des programmes, et auprès de la population en vue de faire évoluer les mentalités :

- influencer le devenir de l'État;
- accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes dans une société en transformation;
- repenser la sphère publique au féminin dans un monde du travail en pleine évolution;
- intégrer dans les mentalités et attitudes l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.2 Réalisations majeures

Le CSF a été particulièrement actif au cours de 1998-2001. Il a produit des recherches sur des questions de condition féminine propres à intéresser particulièrement les Québécoises. Il a aussi commenté l'activité législative et réglementaire du gouvernement sous forme d'avis ou de lettres transmis soit à la ministre responsable de la Condition féminine, soit au ministre visé, ou encore sous forme de mémoires présentés devant une commission parlementaire.

Parallèlement, il a mis en œuvre plusieurs projets de communication visant à informer et à sensibiliser la population. Il a conçu et élaboré plusieurs outils d'information sur des aspects spécifiques ou pour supporter la diffusion de ses avis ou de ses recherches. Par le biais de son magazine *La Gazette des femmes*, il a diffusé bon nombre de dossiers qui ont eu un écho dans les médias.

La présidente du Conseil de même que le personnel ont été sollicités pour participer à diverses activités publiques. Les interventions publiques de la présidente ont été nombreuses pour commenter l'actualité ou, encore, pour faire valoir les positions du

Conseil, tandis que le personnel en région élargissait la diffusion des documents du CSF sur l'ensemble du territoire.

En matière de relations internationales, le Conseil a accueilli plusieurs délégations étrangères provenant de plusieurs pays. De plus, des représentantes du Conseil ont participé à quelques missions à l'étranger.

Des rencontres ont été tenues avec des grandes associations nationales en condition féminine, les groupes de recherches féministes et des comités de condition féminine des syndicats. Ces rencontres ont permis de cerner plus précisément, selon les champs d'activité et les dossiers, les défis auxquels sont confrontées les différentes organisations féministes de même que les problématiques qui concernent les Québécoises.

En région, le CSF a entrepris la production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement local et régional. Il a aussi poursuivi son rôle visant à faire connaître les dossiers relatifs à la condition féminine aux instances régionales et aux instances gouvernementales régionales. Siégeant désormais aux conférences administratives régionales, il s'est impliqué dans le processus de planification stratégique pour que les préoccupations des femmes y soient incluses. Dans ce contexte, il a joué un rôle conseil sur l'échiquier régional afin que les groupes de femmes soient partie prenante aux décisions de leur région.

En somme, au cours de cette période, les activités du CSF ont été nombreuses et diversifiées. Ses principales réalisations ont été :

- En matière de recherche et de conseil :

  - un avis portant sur les enjeux des restructurations municipales pour les femmes;
  - un avis sur le projet de loi n° 140 sur l'assurance parentale;
  - un avis sur le projet de loi n° 143 sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;
  - un mémoire déposé à la commission Clair sur le financement et l'avenir du système de santé;
  - une recherche et un avis sur les impacts du virage ambulatoire sur les femmes;
  - un mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'assurance médicaments;
  - la production et la diffusion de sept avis régionaux sur les conditions de vie et la participation des femmes au développement local et régional : en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Montérégie, en Outaouais, en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en Mauricie et en Chaudière-Appalaches;
  - une recherche et un avis sur le travail atypique;

- des propositions d'action aux coprésidents et aux coprésidentes des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse et des commentaires sur l'avant-projet de la politique jeunesse québécoise;
- des commentaires sur le plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre;
- un mémoire sur la réduction de l'impôt des particuliers déposé en commission parlementaire;
- des commentaires sur le *Cadre de référence, politique de la ruralité : pour une occupation dynamique du territoire rural* servant de base à la Politique de la ruralité;
- un avis sur le projet de loi n° 32 concernant les conjoints de fait de même sexe de même qu'une recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes;
- un mémoire sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité dans le cadre de la réforme de l'aide sociale;
- une recherche sur les enjeux de la diversité pour les femmes et un avis sur les droits des femmes et la diversité;
- un avis intitulé *La société et les familles : miser sur l'égalité et la solidarité* et une analyse du document *Les nouvelles dispositions de la politique familiale*;
- des travaux d'analyse dans le cadre de l'implantation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine : un avenir à partager...* et une participation à des comités de travail.

➢ En matière d'information et de sensibilisation :

- une brochure intitulée *Au cœur des décisions* présentant un aperçu historique du développement local et régional au Québec, ainsi que les différentes structures actuelles, leurs mandats et leurs modes de désignation;
- une brochure d'information sur les conditions de vie des femmes âgées intitulée *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec* produite à l'occasion de l'Année internationale des femmes âgées;
- un guide pratique et informatif intitulé *Femmes et famille – Suivez le guide* dans le but d'aider les femmes en situation familiale;
- le *Répertoire des groupes de femmes du Québec* pour faciliter les échanges d'information entre les forces vives du milieu;
- un cahier spécial *Femmes et consommation : 100 ans d'action* retraçant le développement connexe des mouvements de consommateurs et féministes;
- un outil documentaire sur les marches des femmes à travers l'histoire;

- une activité commémorative du 10e anniversaire du 6 décembre 1989 afin de rendre hommage aux victimes de la tuerie survenue à l'École Polytechnique de Montréal;
- des activités annuelles d'information soulignant le 8 mars;
- des activités d'information et de concertation en région, souvent en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les CRD et des groupes de femmes en vue d'accroître la participation des femmes aux différentes instances régionales que sont les conseils municipaux, les CRD et les centres locaux de développement (CLD);
- des activités pour souligner le 25e anniversaire du Conseil du statut de la femme, dont notamment un important colloque « Marcher sur des œufs »;
- la publication de plusieurs dossiers majeurs dans *La Gazette des femmes* dont, entre autres, sur la pauvreté, sur les hommes, sur l'itinérance, sur la mort, sur les technologies de reproduction, sur la prostitution;
- des conférences sur divers sujets.

3.3 Perspectives 2001-2005

Les activités du Conseil prévues pour les quatre prochaines années s'inscrivent à l'intérieur d'orientations stratégiques quadriennales dans lesquelles on retrouve des éléments de continuité par rapport à l'exercice de planification précédent.

Le Conseil entend se doter d'un plan d'action annuel ciblant des actions prioritaires pour tenter d'agir sur l'environnement social, politique et économique tel qu'il est décrit dans le chapitre IV. Ce plan d'action annuel sera bâti à partir des stratégies d'action présentées au chapitre V.

CHAPITRE IV — LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

4.1 L'environnement général

Depuis les années 1980, la société québécoise, à l'exemple de la communauté internationale, est entrée dans l'ère de la mondialisation. Phénomène planétaire, cette mondialisation renforce parfois l'ordre établi, ébranle les structures politiques, sociales et économiques.

Le Québec n'échappe pas à cette réalité, qui crée des pressions sur les lois et les politiques gouvernementales et qui fait parfois pâlir les objectifs sociaux les plus louables.

Ces impacts appellent nécessairement une plus grande concertation et solidarité entre les femmes sur toute la planète, comme l'a démontré d'ailleurs la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 pour combattre la pauvreté et la violence. Tel qu'il se dégage aussi du consensus mondial des femmes à Beijing en 1995, confirmé à nouveau à New York en juin 2000, les actions doivent converger de façon prioritaire autour d'une douzaine de domaines jugés critiques pour les femmes. Mentionnons, outre la pauvreté et la violence, l'éducation et la formation; la santé; l'économie; les structures de pouvoir et la prise de décision; les droits fondamentaux; l'environnement; etc. Le Conseil du statut de la femme, en tant qu'organisme conseil auprès du gouvernement du Québec, doit s'imprégner de ce contexte qui influence aussi la situation québécoise.

Le CSF doit aussi tenir compte des réalités démographiques que le Québec connaît : baisse du taux de natalité; vieillissement de la population ayant comme corollaire la diminution de l'importance relative des jeunes; transformation des familles; mouvements migratoires; dépeuplement des régions. Le Conseil veut suivre les tendances majeures dans l'évolution de la population et en cerner les conséquences pour les femmes. À cet égard, il entend traduire cette préoccupation à travers toutes ses orientations et notamment dans celles couvrant les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la politique et au regard de la participation comme citoyenne.

Le Conseil veut aussi faire en sorte que les femmes ne soient pas des témoins passifs des transformations qui se dessinent, mais qu'elles puissent y prendre part pour les infléchir en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Dans la perspective d'une meilleure autonomie économique, les femmes doivent pouvoir avoir accès en plus grand nombre à de la formation et au marché de l'emploi, dans de multiples secteurs d'activité, et notamment dans des créneaux non traditionnels porteurs d'avenir et rémunérateurs. Par ailleurs, les secteurs d'activité dans lesquels on les retrouve le plus souvent devraient, pour leur part, être reconnus à leur juste valeur.

Si les Québécoises veulent avoir prise sur leur avenir collectif, il importe aussi qu'elles puissent exercer leur influence autant dans les secteurs de développement social

qu'économique et environnemental. Il est de l'intérêt des femmes de se retrouver plus nombreuses à occuper leur place dans de multiples lieux de pouvoir aux divers paliers décisionnels, local, régional et national, afin de partager leurs visions et que soient prises en compte leurs réalités et leurs principales préoccupations.

Dans ce contexte, il importe au Conseil d'exercer une grande vigilance afin que les mesures ou les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes et de leurs acquis. C'est ce qu'il se propose de faire dans le cadre de son plan stratégique 2001-2005.

Le Conseil du statut de la femme entend plus particulièrement faire porter son action de façon prioritaire vers des domaines en mutation comme **la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social** afin d'y faire entendre et comprendre la voix des femmes et de proposer des changements qui seront profitables aux femmes comme à toute la société.

4.1.1 La démographie et les rapports sociaux

La société québécoise vit des transformations importantes depuis quelques années. Pensons aux changements démographiques, aux différents modes familiaux, à la diversité croissante de la société et aux écarts se creusant entre les générations.

Le vieillissement de la population s'avère une tendance lourde dont on mesure à peine les conséquences sociales. Il pose, par conséquent, de nouveaux défis en matière d'organisation et de prestation de services de santé, d'éducation, de logement et de transport pour répondre à de nouveaux besoins. On constate, en outre, que certaines régions subissent durement les contrecoups d'un appauvrissement collectif. Celui-ci entraîne l'exode d'une bonne partie de la population, notamment des jeunes, vers les grands centres urbains, ce qui accentue le problème de disponibilité des services dans plusieurs secteurs. Par ailleurs, pour plusieurs membres de la société, l'intégration sociale devient de plus en plus difficile.

Les familles, quant à elles, continuent de vivre des bouleversements : faible natalité, augmentation du nombre de couples vivant en union de fait, ruptures familiales plus fréquentes, recomposition des familles. Il y a de plus en plus de familles monoparentales, et la probabilité que celles-ci vivent dans la pauvreté est forte, surtout lorsque la monoparentalité se vit au jeune âge et se conjugue au féminin. On note aussi l'accroissement du nombre de personnes vivant seules, particulièrement chez les personnes âgées, et le plus grand isolement de ces dernières. Celles de 65 ans et plus connaissent souvent des conditions économiques et sociales difficiles qui se répercutent sur leur état de santé et de bien-être en général. Le poids de tous ces facteurs démographiques exige des adaptations particulières, notamment pour répondre aux besoins de plus en plus spécifiques de certaines strates d'âge. Il faut notamment éviter

l'uniformisation des pratiques pour tenir compte des réalités différentes des diverses composantes de la population et des diverses régions.

Par ailleurs, la composition ethnique de la population évolue rapidement. Elle est en partie la réponse au ralentissement de la croissance démographique du Québec. L'arrivée de citoyennes et de citoyens issus d'origines et de cultures différentes est en train de remodeler, depuis quelques années, l'image de la société québécoise, permettant du même souffle l'émergence de nouvelles solidarités et le développement d'une plus grande ouverture sur le monde.

Le Conseil trouve nécessaire de continuer à observer l'ensemble de ces mutations dans la société et de documenter leurs effets sur les femmes, particulièrement en ce qui a trait à leur autonomie financière et à leur accès à des services adaptés. Il entend donc poser un regard sur ces phénomènes qui amènent comme défis de répondre à de nouveaux besoins, à réagir à des dynamiques nouvelles, à développer des mécanismes appropriés d'intégration et de participation à la société pour toutes ses composantes. Parallèlement, le CSF considère important que se tissent des liens de solidarité entre les femmes de tous les âges et de toutes les origines et que se transmettent d'une génération à l'autre les valeurs féministes, afin que les jeunes femmes s'imprègnent des luttes du passé en demeurant vigilantes face aux acquis souvent fragiles et qu'elles poursuivent à leur façon la lutte vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Le défi, au chapitre de la « démographie et des rapports sociaux », consiste à *s'assurer qu'à travers les changements démographiques les acquis des femmes se maintiennent et que leurs conditions de vie continuent de s'améliorer.*

4.1.2 Le travail, la formation et l'économie

Comme la plupart des pays industrialisés, le Québec vit une période de croissance économique. Malgré cela, le chômage demeure élevé, en particulier chez les jeunes et dans certaines régions, et une partie de la population vit toujours dans la pauvreté. On note un écart de plus en plus marqué entre riches et démunis. Le risque d'être pauvre continue d'être plus grand pour les femmes que pour les hommes, surtout lorsque celles-ci sont jeunes, monoparentales ou âgées. Cette pauvreté prend souvent ses racines dans l'inégalité des sexes et dans les iniquités socio-économiques.

La situation économique et la transformation actuelle de l'économie ont nécessairement des conséquences sur les orientations de l'État. Si l'heure n'est plus tant aux compressions, l'État désire toutefois maintenir son équilibre budgétaire, ce qui le porte à réviser ses priorités d'action, plusieurs de ses politiques économiques et sociales, et à remettre en question certains services, d'où l'importance de rester vigilant pour éviter aux femmes des reculs.

Au cours des trente dernières années, les femmes ont accédé massivement au marché du travail et à l'instruction. Il faut d'ailleurs se réjouir des gains qu'elles ont enregistrés au chapitre de l'emploi, puisqu'elles constituent, aujourd'hui, près de la moitié de la main-d'œuvre.

Les progrès considérables qu'elles ont réalisés sur le plan de la scolarité ne s'accompagnent pas nécessairement toujours des bénéfices auxquels on aurait pu s'attendre. Le portrait global des femmes en emploi témoigne encore de leur statut inférieur. Elles occupent les deux tiers des emplois à temps partiel et représentent les deux tiers de la main-d'œuvre payée au salaire minimum. En outre, on les retrouve parmi les travailleurs autonomes les plus pauvres. Elles travaillent toujours dans un éventail professionnel limité par rapport aux hommes et, même s'il diminue légèrement, un écart important subsiste entre leur revenu et celui des hommes. Elles sont aussi peu présentes dans la hiérarchie des entreprises. Lorsque certaines femmes décident de créer leur propre entreprise, elles se butent souvent à des obstacles, notamment dans la recherche de financement.

Même si plusieurs d'entre elles arrivent sur le marché du travail mieux préparées qu'auparavant, elles sont soumises à des conditions de travail parfois difficiles, qui sont en partie attribuables à la mondialisation des marchés, caractérisée par une vive concurrence entraînant restructurations, fusions d'entreprises et pertes d'emplois. Ce nouvel ordre économique mondial bouleverse le marché du travail et modifie les approches de gestion au détriment des conditions d'emploi des travailleuses et des travailleurs. Pensons, par exemple, à la montée du travail atypique. On prévoit que d'ici 2017 la majorité des emplois seront de cette nature. Caractérisée par une quasi-absence d'avantages sociaux, une absence de syndicalisation et une rémunération peu élevée, cette forme de travail, où la précarité et l'insécurité dominent, risque de se traduire par une plus grande pauvreté à la retraite.

De plus, l'on constate que les jeunes filles se confinent en majorité dans les sphères traditionnelles d'emploi au lieu de choisir des secteurs en émergence. Dans un marché du travail en pleine évolution, où l'on assiste à l'explosion des technologies nouvelles, l'accès des jeunes femmes de toutes les régions du Québec à des formations qualifiantes plus diversifiées et offrant de bonnes perspectives d'avenir représente une voie privilégiée pour leur permettre d'assurer leur autonomie financière. Par ailleurs, les secteurs traditionnellement féminins ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur; du travail reste à faire. À cet égard, la Loi sur l'équité salariale a été adoptée en 1996 et les programmes d'équité salariale devront être complétés en novembre 2001. Le CSF veut continuer d'apporter une attention particulière à cette question.

De son côté, la société doit s'adapter à la présence massive des parents en emploi en instaurant des mesures visant à faciliter l'exercice de leurs responsabilités familiales, autant aux études que sur le marché du travail, cela afin d'éviter que la parentalité soit un obstacle pour les jeunes à leur participation à la vie active.

Le Conseil veut faire porter son action sur ces enjeux importants pour les femmes en saisissant toutes les occasions pour proposer des mesures visant à améliorer leur situation économique et en continuant de poser un regard circonspect sur les lois et les politiques qui les touchent, notamment sur les lois du travail, sur les régimes d'assistance sociale, sur les politiques économiques et fiscales ou familiales. Il juge aussi essentiel de rester attentif quant aux impacts sur les femmes de la mondialisation qui amène la transformation de l'économie et du travail et, avec elle, des pressions qui accentuent une détérioration des conditions de travail et salariales.

La révolution technologique, particulièrement dans le domaine de l'information, qui a marqué les dernières décennies et transformé l'organisation de la vie en société autant que celle du marché du travail, présente des enjeux significatifs pour les femmes. Le Conseil veut observer toutes ces transformations, documenter les effets potentiels de ces nouvelles réalités sur les femmes avec leurs avantages et leurs écueils, et voir à les faire connaître.

Le défi sur le plan « du travail, de la formation et de l'économie » vise donc *la recherche d'une plus grande autonomie financière pour les femmes.*

4.1.3 La santé, le bien-être et l'environnement

Pour assurer l'égalité des femmes, il est essentiel qu'elles bénéficient des mêmes chances visant à leur procurer un bien-être physique et mental, et ce, à tous les âges de leur vie. Des efforts importants ont été déployés, depuis bon nombre d'années, grâce à l'action soutenue du mouvement des femmes et à certaines politiques ou certains programmes gouvernementaux, pour assurer aux femmes la qualité de vie nécessaire à leur épanouissement. Malgré cela, la situation est loin d'être rose pour plusieurs d'entre elles et il importe de s'attarder aux déterminants sociaux qui ont un impact direct sur la santé de la population. On sait qu'il existe toujours dans la société des poches de pauvreté et de la violence. De nombreux jeunes vivent des problèmes de santé physique et psychologique. En outre, les nouvelles technologies reproductives et les problèmes soulevés par la question environnementale invitent à une certaine prudence en raison des impacts qu'ils peuvent avoir sur la santé et sur la vie en général.

Les femmes se sentent très interpellées par l'avenir des services sociosanitaires, que ce soit à titre d'utilisatrices, d'aidantes ou comme travailleuses dans le domaine. De l'adolescence à la ménopause, leur fonction reproductive détermine un ensemble spécifique de besoins en matière de santé. Leur fonction sociale à l'intérieur de la famille, notamment au regard de l'alimentation, de l'acquisition des habitudes de vie, des soins aux enfants et du soutien aux membres malades ou âgés, leur confère un rôle dans la promotion de la santé. Ce double rôle les rend d'ailleurs plus fragiles à des problèmes de santé physique ou mentale. Il les conduit à entrer en interrelation avec le réseau sociosanitaire pour leurs proches ou pour elles-mêmes, d'autant plus que leur espérance de vie est plus longue et qu'elles peuvent vivre leurs dernières années dans un certain isolement et avec certaines incapacités.

Le virage ambulatoire, pièce maîtresse de la réorganisation du système sociosanitaire, a montré des pièges importants pour les femmes. Aussi faut-il éviter que se reproduisent des transformations dans le système de santé, qui auraient des effets non désirés pour les femmes et les moins bien-nantis.

Par ailleurs, le phénomène de détresse psychologique, qui demeure particulièrement élevé chez les jeunes filles, est préoccupant. Celui-ci prend plusieurs formes : état dépressif, alcoolisme, anorexie, boulimie, toxicomanie, etc. Cette détresse chez certaines filles peut expliquer en partie une grossesse à l'adolescence. Les grossesses rendues à terme sont d'ailleurs l'une des causes majeures de décrochage scolaire chez les filles, ce qui les rend d'autant plus vulnérables à vivre une situation de pauvreté dont il leur sera difficile de sortir.

De plus, on note une certaine dégradation des habitudes de vie chez les jeunes filles et les femmes en général. Notamment, soulignons le tabagisme, la sédentarité, les mauvaises habitudes alimentaires, qui ont une incidence directe sur leur santé. Il faut donc tenter d'expliquer ces phénomènes pour les endiguer.

Par ailleurs, la violence faite aux femmes continue d'être un fléau dans notre société. Elle est à l'origine de plusieurs problèmes sociaux et aussi de santé. En effet, toutes les formes de violence ont des effets néfastes sur le bien-être physique et psychologique des femmes qui en sont victimes. Le phénomène de violence est présent dans tous les milieux socio-économiques et à tous les âges de la vie. La violence conjugale et les agressions sexuelles en sont les formes les plus connues. Cependant, quelle qu'en soit la forme, la violence n'en constitue pas moins la conséquence la plus intolérable des rapports d'inégalité entre les sexes. Voilà pourquoi il ne faut pas craindre de la dénoncer dès le jeune âge, dans les familles, à l'école, afin de favoriser une éducation basée sur le respect des différences, l'entraide, la coopération et le changement des mentalités. L'éducation doit promouvoir l'égalité entre les sexes. Comme le combat contre la violence, au même titre que celui contre la pauvreté, est avant tout affaire de société, seule une action concertée peut agir pour la contrer.

Il importe aussi de développer une vision à long terme des impacts potentiels des nouvelles pratiques environnementales, afin que les choix qui sont faits aujourd'hui ne compromettent pas la qualité de vie et la satisfaction des besoins des générations futures.

Le Conseil entend donc continuer à décrire les conditions de vie des femmes pouvant affecter leur santé et leur bien-être, à faire connaître leurs diverses réalités et leurs besoins et à cerner les enjeux qui se posent à leur égard. Il veut aussi étudier la question environnementale sous l'angle de ses impacts sur la santé des femmes.

Le défi concernant « la santé, le bien-être et l'environnement » consiste à *permettre à toutes les femmes de bénéficier de conditions propices à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.*

4.1.4 La politique et l'engagement social

Avec le mouvement de régionalisation amorcé depuis quelques années, une part grandissante des décisions affectant les conditions de vie des femmes est prise aux paliers local et régional. Bien que des progrès aient été accomplis par les femmes, au cours des deux dernières décennies, quant à leur nombre et à leur influence sur les plans politique, économique et social, les statistiques nous démontrent que leur présence dans les lieux de décision et dans des postes de pouvoir demeure toujours timide, malgré les nombreuses initiatives prises par le gouvernement, le mouvement des femmes et les partis politiques pour en accroître le nombre. Pourtant, la participation des femmes à ces instances, en plus de permettre à la société de profiter des talents et des compétences de tous ses membres, est essentielle à l'amélioration de leur situation et à la promotion de leurs droits. Il importe donc que les femmes puissent investir en plus grand nombre les nombreuses structures décisionnelles si elles veulent y influencer le cours des décisions.

Ainsi, la sous-représentation des femmes en politique municipale a des répercussions directes sur leur présence dans d'autres instances décisionnelles locales et régionales, puisqu'une part importante des sièges de leur conseil d'administration est réservée aux élues et élus municipaux. C'est le cas notamment dans les CRD, les régies régionales de la santé et des services sociaux et dans les CLD.

Par ailleurs, il est justifié de poursuivre les efforts visant à renforcer la participation citoyenne des femmes au regard du développement local et régional, afin de favoriser une plus grande prise en considération de leurs réalités, de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs visions. Il faut aussi s'assurer que les jeunes femmes aient également la possibilité d'exercer une participation active comme citoyenne au sein de la collectivité québécoise dans des postes stratégiques et dans les lieux décisionnels. En ce sens, il faut commencer à les sensibiliser très tôt.

Il apparaît également souhaitable d'explorer certaines avenues, notamment la notion de parité, afin de relancer le débat autour de l'importance d'une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir et de lever certains obstacles freinant toujours une plus grande présence des femmes en ces lieux. Il importe aussi de veiller à mieux soutenir les nombreuses initiatives visant à accroître la participation des femmes au développement de leur territoire.

Le Conseil veut donc continuer à sensibiliser les femmes, et les jeunes femmes en particulier, les décideuses et les décideurs à ces importants enjeux de démocratie.

Le défi majeur eu égard à « la politique et à l'engagement social » consiste donc à *accroître l'accès des femmes au pouvoir dans un objectif d'égalité et une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leur vision dans ces mêmes lieux.*

4.2 L'environnement interne

4.2.1 Les capacités organisationnelles

Le Conseil du statut de la femme s'appuie sur un effectif total de 64 personnes et un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission. Sa structure d'organisation comprend trois directions ainsi que le Bureau de la présidente. La répartition se présente comme suit : une Direction de la recherche et de l'analyse, qui compte 13 employées; une Direction du secrétariat et des communications, où l'on retrouve 20 personnes; une Direction des bureaux régionaux répartie dans 11 bureaux couvrant l'ensemble des régions, qui compte 27 employées; le Bureau de la présidente qui regroupe 4 personnes.

Le choix des orientations et des objectifs stratégiques 2001-2005 du CSF s'est fait en tenant compte de sa capacité réelle à atteindre les résultats escomptés. L'affectation de ses ressources lui permet en effet de consacrer celles-ci de façon prioritaire à la mise en œuvre de son plan.

Dans la même perspective, le Conseil a établi ses orientations et ses axes de développement des ressources humaines sur quatre ans, afin de permettre au personnel de disposer, à moyen terme, des outils et de la formation appropriés à la réalisation des objectifs stratégiques. Ainsi, le personnel aura la possibilité d'acquérir, de maintenir ou de parfaire ses connaissances en relation avec l'exercice de son emploi. Le développement du personnel vise aussi à favoriser une meilleure information concernant les perspectives futures en matière de condition féminine en vue de développer une pensée stratégique. Parallèlement, le Conseil entend mettre en place les conditions nécessaires à l'apprentissage, à l'échange ou à la formation sur les nouvelles technologies de l'information et des communications. Ainsi, le personnel pourra mieux intégrer les divers changements qui marquent ces domaines en constante évolution. Dans cette optique, il compte notamment poursuivre l'amélioration de son parc informatique.

Par ailleurs, tel que l'y invite la Loi sur l'administration publique, le Conseil va poursuivre l'implantation de la démarche de modernisation de la fonction publique, et il continuera à mobiliser son personnel autour de cet enjeu. À cet égard, il entend faire sa part pour favoriser le développement d'une gestion moderne davantage axée sur les résultats. Ses ressources seront orientées en fonction du maintien et de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de ses activités. Il poursuivra aussi ses efforts en matière d'évaluation de ses divers produits et services.

Le Conseil veut aussi améliorer ses indicateurs de mesure des résultats, conçus pour suivre l'évolution, à court et à moyen terme, de ses principaux produits, afin de faire les ajustements nécessaires, le cas échéant. Il raffinera au cours des quatre prochaines années ses méthodes d'évaluation quantitative et procédera à des évaluations qualitatives, notamment pour ses avis et recherches.

CHAPITRE V — LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES STRATÉGIES D'ACTION

Au cours des quatre prochaines années, l'action du Conseil s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- **examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes;**
- **favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes;**
- **participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes;**
- **favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.**

De ces orientations, le Conseil a privilégié cinq grands objectifs desquels découlent les stratégies d'action. Des indicateurs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs. Ceux-ci apparaissent au présent chapitre.

UNE PRIORITÉ AUX JEUNES

Pour la durée du plan stratégique 2001-2005 et à travers ses mandats de recherche et d'information, le Conseil veut accorder une priorité **aux jeunes femmes de 30 ans et moins** afin d'examiner de plus près leurs réalités et leurs perspectives d'avenir et de proposer des solutions ou des actions adaptées à leurs besoins. Les jeunes, et les filles particulièrement, sont souvent confrontés à des problèmes d'insertion socio-économique faisant obstacle à l'atteinte de leur autonomie financière et à l'exercice d'une citoyenneté active et égalitaire au sein de la société québécoise. C'est pourquoi le Conseil juge important de poser un regard particulier sur leur situation à travers les quatre domaines desquels découleront ses actions. Le Conseil compte aussi travailler avec des partenaires gouvernementaux et autres, lorsque la situation l'exigera, afin d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

5.1 Démographie et rapports sociaux

5.1.1 Orientation : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

Objectif : Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Stratégie en matière de recherche et d'avis :

- poursuivre la réalisation des avis régionaux sur la situation des femmes de l'ensemble des régions du Québec et en assurer le suivi;
- examiner la situation des femmes seules;
- examiner la situation des familles recomposées et proposer au gouvernement des modifications au regard des lois sociales et fiscales;
- réévaluer la situation juridique des couples vivant en union de fait;
- mener une étude comparative sur les conditions de vie des femmes urbaines et des femmes rurales;
- améliorer l'accessibilité aux données statistiques existantes pour les femmes notamment dans les domaines suivants : économie, éducation, travail, santé, pouvoir, et disposer d'un ensemble d'indicateurs en vue de suivre l'évolution de la situation des femmes dans ces domaines.

Stratégie en matière d'information et de sensibilisation :

- produire un portrait de la situation des jeunes femmes de 15 à 30 ans, notamment au regard du travail, de la santé et des études;
- développer des outils d'information concernant les droits des couples vivant en union de fait;
- poursuivre la sensibilisation auprès de divers intervenants, notamment en région, concernant la situation des personnes aînées et des jeunes et leurs besoins spécifiques;
- dresser un portrait de la situation des femmes des diverses origines vivant à Montréal, évaluer leurs besoins et sensibiliser les divers intervenants à une approche adaptée à leurs réalités;
- organiser un colloque intergénérationnel visant notamment la promotion des valeurs et des acquis féministes et les diverses perspectives d'avenir pour les femmes.

5.2 Travail – formation – économie

5.2.1 Orientation : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

Objectif 1 : Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail.

Stratégie en matière de recherche et d'avis :

- étudier la problématique de la maternité-études et de la maternité-travail en vue de promouvoir une meilleure conciliation entre les études, le travail et les responsabilités familiales;

- documenter la problématique « Femmes et transport » pour favoriser l'accès des femmes aux études et au marché du travail, notamment en milieu rural;
- analyser les programmes d'Emploi-Québec afin d'évaluer l'accessibilité des femmes aux formations qualifiantes;
- dresser le portrait de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (NTI) par les femmes, évaluer leur impact sur leur travail et leur formation et déterminer les actions à entreprendre pour que les NTI servent mieux les intérêts des femmes.

Stratégie en matière d'information et de sensibilisation :

- donner de l'information générale sur les facteurs de rétention des femmes dans les métiers non traditionnels en vue de faciliter leur intégration (milieu de l'éducation et du travail); promouvoir auprès d'elles les parcours menant à des formations offrant les meilleures perspectives d'avenir, la valorisation des métiers féminins prometteurs et la diversification des choix scolaires;
- sensibiliser les entreprises à la conciliation travail-famille;
- préciser des moyens de sensibilisation au partage des responsabilités familiales;
- informer les femmes sur les divers aspects du marché du travail (ex. : programmes, lois, ressources, droits, etc.).

Objectif 2 : Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration.

Stratégie en matière de recherche et d'avis :

- conseiller le gouvernement dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté, notamment en examinant le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté;
- analyser les lois du travail afin d'agir pour qu'elles répondent mieux aux réalités des femmes;
- analyser les études sur les formes d'aide au logement afin d'en évaluer l'accès pour les femmes économiquement défavorisées;
- évaluer la possibilité de bonification du régime des rentes du Québec pour tenir compte des tâches éducatives et d'assistance exercées par les femmes en vue de contribuer à la reconnaissance du travail non rémunéré;
- parfaire les connaissances du CSF sur la mondialisation et en évaluer les impacts sur la situation des femmes au Québec;
- conseiller les instances régionales à propos des mesures à prendre pour soutenir les femmes entrepreneures;
- assurer un suivi quant aux conséquences de l'économie sociale pour les femmes;
- assurer un suivi du dossier sur l'équité salariale et des programmes d'accès en emploi.

Stratégie en matière d'information et de sensibilisation :

- faire la promotion auprès des jeunes des mesures ou trajectoires favorisant leur autonomie économique.

5.3 Santé – bien-être – environnement

5.3.1 Orientation : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

Objectif : Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités.

Stratégie en matière de recherche et d'avis :

- intervenir dans les divers débats entourant la santé et analyser leurs impacts sur les femmes;
- analyser les habitudes de vie ayant un impact sur la santé physique et psychologique des jeunes filles;
- analyser le phénomène de la détresse psychologique chez les femmes et les filles et faire des recommandations aux divers intervenants concernés;
- mener une réflexion sur la santé et la sécurité au travail des femmes dans les principaux secteurs d'activité où elles sont présentes;
- conseiller le gouvernement et les divers intervenants à l'égard des politiques et des actions visant à contrer la violence faite aux femmes;
- effectuer une étude sur la prostitution;
- documenter la perspective féministe développée en environnement et dégager des priorités d'action.

5.4 Politique et engagement social

5.4.1 Orientation : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

Objectif : Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision.

Stratégie en matière de recherche et d'avis :

- répertorier des moyens susceptibles de faciliter la participation des femmes au pouvoir;

- alimenter la réflexion des groupes de femmes quant aux stratégies de participation et de partenariat en développement local et régional;
- étudier les expériences de parité dans le monde.

Stratégie en matière d'information et de sensibilisation :

- sensibiliser et préparer les femmes, particulièrement les jeunes, à l'importance d'occuper les lieux de pouvoir;
- participer aux travaux des diverses instances aux paliers local et régional quant aux différentes mesures de développement à mettre en place afin de prendre en considération les besoins des femmes.

5.5 Indicateurs de résultats

La persistance des inégalités entre les sexes constitue la raison d'être du Conseil du statut de la femme. L'atteinte de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes n'est toutefois pas la responsabilité exclusive du Conseil. Elle dépend des décideuses et des décideurs, mais également de l'action de partenaires gouvernementaux, de même que d'un bon nombre de groupes au sein de la société. Les actions du Conseil exercent plutôt un rôle catalyseur dans la poursuite de l'objectif d'amélioration du statut et des conditions de vie des femmes. Ses actions sont dirigées plus particulièrement vers deux cibles d'intervention :

- les décisions et actions de l'État et des décideurs locaux et régionaux pouvant avoir une incidence sur la condition féminine et la recherche d'égalité;
- les attitudes et les comportements sociaux en vue de favoriser l'émergence de rapports égalitaires et l'évolution des mentalités.

Afin de mesurer les résultats des actions concourant à l'atteinte de ses objectifs stratégiques 2001-2005, le Conseil retient deux types d'indicateurs : des indicateurs de production et d'effets. Les premiers concernent la livraison des produits et services en lien avec ses objectifs, alors que les seconds s'intéressent davantage aux retombées à plus ou moins brève échéance de ceux-ci (produits de recherche et d'information). Ces indicateurs ont comme particularité de permettre d'apprécier les progrès accomplis au regard des stratégies d'action mises de l'avant pour atteindre les objectifs.

Les mêmes indicateurs servent de base pour mesurer les résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs découlant des quatre orientations.

Orientation 1 : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

Objectif : *Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins*

Orientation 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

Objectif 1 : *Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au travail pour les femmes et leurs conditions de travail*

Objectif 2 : *Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration*

Orientation 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

Objectif : *Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités*

Orientation 4 : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

Objectif *: Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision*

Indicateurs	Cibles
de production	Avoir produit des avis et des recherches en lien avec l'objectif : ➢ nombre d'avis et de recherches produits et d'actions de communication réalisées. Avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation en lien avec l'objectif : ➢ nombre d'activités réalisées.
d'effets	Taux de pénétration des produits de recherche et des actions de communication en lien avec l'objectif. Exemples : ➢ nombre de présentations réalisées par le Conseil; ➢ nombre d'entrevues accordées et diffusées; ➢ nombre d'articles parus dans les médias ou de reportages diffusés à la radio ou à la télévision; ➢ nombre d'événements publics auxquels le Conseil a participé; ➢ nombre de rencontres tenues avec des partenaires; ➢ nombre de sessions d'information tenues avec des femmes ou des groupes de femmes; ➢ nombre de personnes jointes ou rencontrées. Degré de pertinence des produits de recherche et des actions de communication en lien avec l'objectif. Exemples : ➢ nombre de recommandations du Conseil prises en considération par les instances ou intervenants concernés aux divers paliers d'intervention; ➢ nombre de lettres d'appui reçues de partenaires gouvernementaux ou autres; ➢ nombre de modifications apportées à la suite des observations du Conseil; ➢ taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des produits du CSF.

CONCLUSION

Le plan stratégique 2001-2005 assure la continuité des orientations stratégiques du Conseil qui couvraient la période 1998-2001. Il s'avérera un outil essentiel de planification et de gestion en ce sens que l'accent sera mis sur la réalisation d'objectifs précis, ce qui constitue l'essence même de la gestion par résultats.

ANNEXE - LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX

SIÈGE SOCIAL

Conseil du statut de la femme
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
csf@csf.gouv.qc.ca

BUREAUX RÉGIONAUX

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3645
Télécopieur : (418) 727-3657
bureau.rimouski@csf.gouv.qc.ca

Estrie
200, rue Belvédère Nord, bureau 3.01
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3844
Télécopieur : (819) 820-3968
bureau.sherbrooke@csf.gouv.qc.ca

Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 1.813
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4014
Télécopieur : (418) 295-4124
bureau.baiecomeau@csf.gouv.qc.ca

Saguenay- Lac Saint-Jean
227, rue Racine Est, bureau 1.04
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4
Téléphone : (418) 698-3610
Télécopieur : (418) 690-8565
bureau.chicoutimi@csf.gouv.qc.ca

Montréal
6e étage, bureau 6300
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-8384
Télécopieur : (514) 873-6558
bureau.montreal@csf.gouv.qc.ca

Laval – Lanaudière – Laurentides
4, place Laval, bureau 156
Laval (Québec) H7N 5Y3
Téléphone : (450) 967-1737
Télécopieur : (450) 629-0047
bureau.laval@csf.gouv.qc.ca

Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Téléphone : (418) 643-4291
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
bureau.quebec@csf.gouv.qc.ca

Outaouais
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 6.150
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3022
Télécopieur : (819) 772-3447
bureau.hull@csf.gouv.qc.ca

Montérégie
1er étage, bureau 1.07
201, place Charles-Lemoyne
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7641
Télécopieur : (450) 928-7702
bureau.longueuil@csf.gouv.qc.ca

Mauricie – Centre du Québec
100, rue Laviolette, suite 116
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6514
Télécopieur : (819) 371-3772
bureau.troisrivieres@csf.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue
255, avenue Principale RC-03
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9
Téléphone : (819) 763-3777
Télécopieur : (819) 763-3780
bureau.rouyn@csf.gouv.qc.ca